

## Communauté de communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 09 février 2016

convocation 01 février 2016

PRESENTS : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence.

### Rendu des décisions

Renouvellement de la ligne de trésorerie qui permet d'assumer le décalage entre la date de paiements des dépenses et celles de versement des subventions:

Montant : 500 000 € Organisme : Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté

Taux : T4M + marge 1.20 %

### Compte - rendu de la commission assainissement.

Point sur les travaux et études en cours :

Réseaux DESSIA et GIGNY	CORNOD
CERNON Citée EDF	Zonages
Plan épandage ARINTHOD	

Zonages - validés

MONTREVEL	LOUVENNE
FETIGNY	

Zonages : Enquêtes terminées :

LA BOISSIERE	VECSCLES
--------------	----------

Zonages - enquêtes publiques en cours et date de démarrage

VALFIN SUR VALOUSE	09/02/2016
BOURCIA	11/02/2016
MARIGNA SUR VALOUSE	20/02/2016
BROISSIA	08/02/2016
MONTAGNA LE TEMPLIER	02/03/2016

Projets de zonages restants à approuver sur la première tranche :

ARINTHOD -	CHISSERIA
LAVANS / VALOUSE	FLORENTIA
MONTFLEUR	GIGNY / SURAN
THOIRETTE	SAINT HYMETIERE
AROMAS	CORNOD - VILLETTE
CHEMILLA	

Le Président rappelle que la commune de FLORENTIA a constitué avec d'autres communes une commune nouvelle qui, à sa connaissance n'a pas encore opté pour un EPCI de rattachement. Ces motifs justifient le report du zonage.

Il rappelle aussi les décisions des conseils municipaux de LAVANS / VALOUSE et de MONTFLEUR qui ont décidé que ces villages relèveraient de l'assainissement non collectif.

Compte tenu de la configuration de la commune de MONTFLEUR et des contraintes fortes pour mettre aux normes les assainissements individuels, la mise en place d'un assainissement collectif semble judicieuse. Le Président précise que la réalisation de l'assainissement collectif avec les frais à la charge des particuliers (déconnexion d'eaux pluviales, raccordement...) est chiffré à 828 740 € TTC pour le bourg, 254 873 € TTC

pour le hameau de Barézia et 492 298 € TTC pour Pont des Vents contre respectivement 724 900 €, 233 200 € et 281 600 € pour la mise aux normes d'assainissements individuels.

Pour les communes ayant un assainissement collectif, les zones même constructibles non desservies par le réseau sont placées en assainissement non collectif.

Suite à la présentation de tableaux synthétiques, le conseil communautaire décide que la réalisation d'assainissement collectif sur CHEMILLA et SAINT HYMETIERE, MONTFLEUR, CEFFIA est plus judicieuse. Les enquêtes publiques pour les zonages seront mises en attente sur ces communes afin de pouvoir zoner correctement les secteurs concernés par l'assainissement collectif. Des études permettant de définir les projets en assainissement collectif commenceront en 2016 sur ces communes. Dans l'attente de validation des zonages, les foyers de MONTFLEUR restent assujettis à la redevance d'assainissement non collectif et paieront la Participation pour Frais de Raccordement (PFR) lorsque les travaux seront réalisés.

Zonages relevant de la dernière tranche :

LA BALME D'EPY	CERNON	MONNETAY	CHATONNAY
CEZIA	CHARNOD	CONDES	COISIA
ST JULIEN-SURAN	DESSIA	DRAMELAY	GENOD
LAINS	LEGNA	SAVIGNA	VILLECHANTRIA
VOSBLES			

Les réunions de démarrage ont eu lieu le 24 novembre 2015. Le bureau d'études GEOPROTECH enverra le dossier à chaque commune.

**Validation des zonages d'assainissement sur les communes de La BOISSIERE et VESCLES**

A l'unanimité le conseil communautaire valide les zonages d'assainissement en non collectif sur le bourg et les hameaux de la commune de VESCLES et de La BOISSIERE

**Approbation de projets zonages d'assainissement**

Par 31 voix pour                      0 voix contre                      2 abstentions

Le conseil communautaire décide de soumettre à enquête publique le zonage d'assainissement tel que présenté et autorise le président à signer toutes les documents nécessaire sur les communes d'ARINTHOD, de LAVANS sur VALOUSE, de CHISSERIA, de THOIRETTE et de GIGNY sur SURAN.

**Approbation des comptes de gestion - exercice 2015,**

Pour chacun des budgets annexes suivants : Natura 2000, chaufferie bois logements temporaires, PFC (Plastique Franc -Comtois), Bergerie « les Perris », zone intercommunale « en Chacour »,

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion.

**Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2015 et affectation du résultat**

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

*1. Natura 2000*

Le Président remercie l'équipe Natura pour leur engagement professionnel et souhaite la bienvenue à Céline Roux qui remplace Miek GILLES qui a choisi de quitter la collectivité

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2015	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2015)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser
Fonctionnement	152 201.60 €	172 600.44 €	20 395.84 €	-150 477.21 €	- 130 081.37 €
Investissement	9 852.82 €	10 387.15 €	534 84 €	- 2 424.32 €	- 1 889.99 €

Les dépenses de frais de secrétariat sont remboursées annuellement par les collectivités incluses dans le périmètre Natura 2000 en fonction de leur superficie.

Les autres dépenses liées à l'activité Natura 2000 (animation et études) sont intégralement remboursées par l'Etat (50 % du montant HT +TVA) et par l'Europe (50 % du montant HT) sous réserve d'être validées au budget prévisionnel présenté durant le premier semestre pour l'exercice suivant, sans distinction fonctionnement et investissement contrairement à la comptabilité publique. Le décalage entre la date de paiement des factures et leur remboursement explique le déficit de fonctionnement.

Les conseillers communautaires approuvent à unanimité le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires confirment l'absence de résultat de fonctionnement à affecter.

#### 2. Chaufferie-Bois

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2015	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2015)	RESULTAT de clôture
Fonctionnement	321 856.22 €	275 316.33 €	- 46 539.89 €	- 20 936.66 €	- 67 476.55 €
Investissement	788 437.79 €	843 073 86 €	+ 54 686.07 €	- 70 592.92 €	- 15 956.85 €

restes à réaliser (solde subventions ADEME)= recette investissement = 14 748 €

La gestion 2015 est marquée par le réaménagement du prêt de 820 000 € souscrit en 2009 auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté qui génère une différence de 47 312.11 € par rapport au coût initial de l'emprunt. Cette démarche a eu pour conséquence des écritures d'ordre qui masquent la gestion réelle reprise ci-dessous

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2015
Fonctionnement	250 075.08 €	275 316.33 €	+ 25 241.25 €
Investissement	125 870.91 €	108 725.84 €	- 17 145.07 €

Le montant de la vente d'énergie permet de couvrir les coûts de production limités grâce aux interventions des agents techniques de la collectivité qui assurent l'entretien des installations conjointement avec la société de maintenance et les réparations.

La granulométrie et la qualité des plaquettes fournies par la société Bresse Bois Energie correspondent aux critères pour un fonctionnement correct des chaudières en assurant un fort taux de couverture bois et très peu de dysfonctionnements.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires confirment qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement à affecter

#### 3. Logements temporaires.

Ce type de location permet de répondre à un besoin social (accueil de tourisme, contrat de travail temporaire, personnes en attente de trouver une location pérenne). Les travaux réalisés en 2013 (transformation de 2 appartements en un seul) améliorent l'offre, le logement est loué à un jeune couple de façon pérenne, l'autre logement est également loué.

Pour des raisons comptables, cette réalisation qui a bénéficié de subventions importantes et sa gestion, figure dans un budget spécifique alors qu'il conviendrait d'appréhender les chiffres toutes locations confondues car la collectivité offrent à la location 8 logements adaptés, 4 à Arinthod et 4 à Aromas. Tous logements confondus, la gestion 2015 dégage un excédent de 3 285.65 €

Les résultats de clôture 2015 présente un déficit de fonctionnement de 11 913.33 € et un déficit d'investissement de 5 026.22 €.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment qu'il n'est pas possible d'affecter de résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

#### 4. Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

Pour la communauté de communes, cette opération est une « opération blanche » qui a aidé à l'implantation d'une entreprise tout en créant de l'emploi, les loyers couvrent les annuités d'emprunt (1 367 000 € emprunté en 2007 pour une durée de 15 ans) et la taxe foncière est intégralement remboursée.

Le recouvrement des loyers avant l'échéance du prêt au 01 janvier explique le résultat de clôture en fonctionnement : 191 770.28 € et d'investissement : - 24 702.33 €

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 24 702.33€ à l'article 1068.

### 5. Ferme relais « les Perris »

Ce budget annexe a été créé pour gérer la construction d'une ferme relais à SAVIGNA, les loyers couvrent les annuités d'emprunt (138 500 € emprunté en 2007 pour une durée de 20 ans), la taxe foncière est intégralement remboursée.

Toutes sections confondues les résultats de clôture présentent un excédent de clôture de 69.95 €  
Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 2 886.83 € à l'article 1068.

### 6. Zone d'activités « en Chacour »

La comptabilité publique impose des écritures de stocks, ce qui nuit à la lisibilité des résultats qui sont de - 113 520.25 € en investissement et + 19 343.64 € en fonctionnement.

Sur 39 000 m2 aménagés lors de la première tranche, il reste environ 10 600 m2 à vendre  
Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Cette comptabilité particulière ne permet pas d'affecter le résultat de fonctionnement.

## **Vote des budgets primitifs 2015 pour les budgets annexes**

Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret de ces documents budgétaires

### 1. Natura 2000

La section de fonctionnement s'équilibre à 362 550 € dont 130 082 € de report négatif. Elle regroupe les frais internes de secrétariat, les crédits obligatoires d'amortissement, les études retenues dans le cadre de Natura 2000 (101 850 €) et les frais d'animation du document d'objectifs (121 057 €). Depuis 2015, l'Etat et Europe ont revu à la baisse le montant éligible des dépenses au remboursement Etat Europe liées à l'animation du DOCOB, pour mémoire il était de 131 450 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 731 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

### 2. Chaufferie-bois

Aucune remarque particulière.

La section de fonctionnement s'équilibre à 373 324 € et celle d'investissement à 136 131 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

### 3. Logements temporaires

La section d'investissement s'équilibre à 15 754 € et celle de fonctionnement à 31 623 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté

### 4. Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

La section d'investissement s'équilibre à 124 343 € et celle de fonctionnement à 344 223 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

### 5. Ferme relais « les Perris »

La section d'investissement s'équilibre à 15 217 € et celle de fonctionnement à 12 289 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

### 6. Zone d'activités « en Chacour »

La section d'investissement s'équilibre à 418 112 € et celle de fonctionnement à 321 084 €.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

## **Compte - rendus de commissions : tourisme.**

Madame CARETTIE Vice - Présidente référente du domaine tourisme et tous les délégués accueillent avec plaisir Carole MAGREULT D'ATTOMA qui « remplace » Clémence DUROCHAT.

Le travail de vision prospective du tourisme en Petite Montagne réalisé par Bruno Tamaillon, "Tams Consultants" qui a pris la suite du diagnostic réalisé par le Comité Départemental du Tourisme est présenté.

Tams Consultant a indiqué 4 orientations stratégiques pour le développement touristique du territoire.

Axe 1 : grand tourisme bord de l'eau. Ce secteur a un potentiel de tourisme de proximité probablement sous-exploité. Ce secteur pourrait être plus développé en mettant en œuvre des projets d'envergure sur Condes et Thoïrette, en aménageant les bords de l'Ain et en mettant en valeur le Pic d'Oliférne.

Axe 2 : tourisme de l'essentiel : cet axe comporte une valorisation des sites majeurs de l'art roman, une animation des bourgs et des villages et le développement de l'itinérance dans des sites comme Cornod, Andelot, Montfleur.

Axe 3 : adapter les structures d'accueil : Développement des hébergements : accompagnement de la montée en gammes (classement, labellisation), dynamisation des campings, Café-restauration-boutique, Signalétique (routière, randonnée, Natura 2000), équipements d'accueil : parking, aire de pique-nique, belvédères, points Information

Et enfin la communication - axe transversal – qui ne doit pas être oublié et qui véhicule l'image de la communauté de communes.

Lors de cette commission, des projets en cours, à l'initiative des communes

### **THOIRETTE**

La première phase (hors création de camping, parkings, aire de jeux...) est chiffrée à 731 000 € HT (pour le génie écologique, la création de pontons, la mise à l'eau et les cheminements). L'agence de l'eau pourrait financer à 50%. La mise en place de services tel que snack, point de location de pédalo, gîte... est à réfléchir

La question du transfert de la compétence tourisme est posée. Toutefois, la commune peut porter le projet avant le transfert de compétence.

### **CORNOD**

Le projet de la commune, travailler en partenariat avec Jurahabitat qui consiste à créer un commerce de proximité et un restaurant est chiffré à 225 000 € et à 100 000 € pour déplacer la mairie. Une boucle de randonnée compléterait l'offre sur le village.

### **MONTFLEUR**

L'idée de la commune est de créer un « sentier du patrimoine » dans le village. Des contacts ont été pris avec l'ordre des Chartreux et la DRAC. Le bâtiment du Montfleuri serait réhabilité et transformé en restaurant gastronomique (produits locaux) et en hébergement de groupes (dont cavaliers).

### **GIGNY**

L'Adapemont souhaite engager des fouilles archéologiques pour retrouver l'avant nef de l'église de Gigny. Le coût estimé est de 230 000 €. Cette association pourrait porter le projet si les financements sont suffisants (minimum 80%).

Faire de GIGNY une étape de l'itinéraire clunisien est une idée en gestation d'autant plus que le café-restaurant pourrait être repris par la commune.

Ensuite, il pourrait être envisagé de fouiller le cloître (seul exemplaire carolingien), mais le coût dépasserait les 700 000 €.

### **D'autres actions**

L'Adapemont porte d'autres projets :

- exposition artistique sur la Petite Montagne, du XVIIIe siècle à nos jours ;
- des ouvrages touristiques (promenades et rando autour des lacs, sites mystérieux du Jura) ;
- le chantier d'Oliferne qui va fêter ses 20 ans
- le travail sur les sentiers de randonnée.

L'Adapemont souhaite que la Communauté de Communes reprenne l'atelier Marichy, atelier inscrit aux Monuments historiques qui est à vendre. Il conviendrait de trouver un artisan pour reprendre, mais la question est complexe : un artisan pourrait-il en vivre ? Comment faire de ce site un pôle touristique du territoire ?

La Vice-Présidente souligne la nécessité de trouver des priorités dans les projets à conduire. Le tourisme génère des retombées économiques et qu'il convient de doper ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures en indiquant qu'un prochain conseil communautaire est prévu le 17 mars 2016.

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 09 février 2016**

### Délibération 1 .2016.02.09

#### Nombre de membres

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : Compétence

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

### **Objet** : zonage d'assainissement de la commune de VESCLES

Considérant la délibération du 30/06/2015 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de VESCLES et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de VESCLES, jeudi 19 novembre 2015 au mardi 22 décembre 2015 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur et de son avis

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de VESCLES

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de VESCLES aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 10/02/2016  
et publication ou notification 10/02/2016

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 09 février 2016**

### Délibération 2 .2016.02.09

#### Nombre de membres

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : Compétence  
environnement 8.8

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

### **Objet** : zonage d'assainissement de la commune de LA BOISSIERE

Considérant la délibération du 17/09/2015 relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de LA BOISSIERE et la décision de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en mairie de LA BOISSIERE, 20 novembre 2015 au 22 décembre 2015 inclus

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire enquêteur et de son avis favorable

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de zonage d'assainissement proposé de la commune de LA BOISSIERE

PREND ACTE que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvé est tenu à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de LA BOISSIERE aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 10/02/2016  
et publication ou notification du 10/02/2016

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016****Délibération 3.2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice : 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre 0 Abstention : 0

Date de convocation : 11/02/2016

Domaine : finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRÉSENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELIET, Wilfried JURIEU, Denis RENAUD, Michel BOUQUERUD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CAILLAND, Jean-Yves BUCHIOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BLFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BLINOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENNE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUSTTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRÉTE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSDDIER, Marie Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COUÛON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDÉ, Jacques GIRÉRD

**INVITE absente:** Hélène PFLISSARD

**SECRETARIE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet :** Approbation Compte Gestion 2015 Budget Natura 2000

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inscrites :

le conseil communautaire après avoir délibéré

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Jura le 14/02/2016  
et publication ou notification du 11/02/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature matérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

Département  
DU JURA

Communauté communales de  
C.C. PETITE MONTAGNE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

del 4. 2016 n. 09  
Nombre de membres en exercice: 51  
Nombre de membres présents: 32  
Nombre de suffrages exprimés: 32  
VOTES: Pour ... 32  
Date de convocation: 01/02/2016

Séance du 02/02/2016 à 19h30

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Sébastien CHARRIERE débattant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
<b>Nature 2000</b>						
Résultats reportés.....	150 477,21	-	2 424,32	-	152 901,53	-
Opérations de l'exercice.....	152 204,60	172 600,44	9 852,82	10 387,15	20 930,17	-
<b>TOTAUX</b>	302 681,81	172 600,44	12 277,14	10 387,15	131 971,36	-
Résultats de clôture	130 081,37	-	1 888,99	-	131 971,36	-
Résultats à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	130 081,37	-	1 888,99	-	131 971,36	-
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						

Ont signé au registre des délibérations : MM

En l'absence de Jean-Louis DELORME, Président:

PRÉSENTS : Pierre GILBERT, Martine DUCLOS, André REYDIÉREY, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARREKÉ, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELOU, Maurice BESSARD, Roland VUJITON, Cyril JOURNEAUX, Justiane CARRETTI, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSSIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIKOJ, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Irénélie JACQUEMIN, Micheline REBRYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul GOULON, Michel SOUSSICA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GUREK.

INVITE absents: Hélène PELISSARD

SECRETARIE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Pour expédition conforme,  
Le Président de séance,

Envoyé en préfecture le 11/02/2016

Reçu en préfecture le 11/02/2016

Affiché le

ID : 039-200012060-20160209-DEL420160209-BF

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016  
et publication ou notification le 11/02/2016

**Communauté de Communes Petite Montagne**

**39240 ARINTHOD**

**Session du 09 février 2016**

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

**PRÉSENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDIÉLLET, Wilfried IGRIE, Denis RENAUD, Michel BOUQUERON, Bernard RUDÉ, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BURTIOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOÎT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CALLON, Rémy BUNOD, Fabien DENACCIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHÉNIÉ, Nicole VELON, Maurice BISSARD, Roland VUITION, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Marthe MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCIFY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° DDT/CPRE/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline KEBREYENU-COIJN, Pascal PEAU, Christelle CHAYARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIKERD.

**INVITE absente :** Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 - Budget n°1200**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédant) ou - (déficit)	20 395,54
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédant) ou - (déficit)	- 50 477,21
<b>C. Résultat à affecter</b>	<b>-130 081,37</b>
• A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -)	-1 889,99
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (2) (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>1 889,99</b>
<b>AFFECTATION «C.» = G. + H.</b>	<b>0,00</b>
<b>1) Affectation en réserves R1069 en investissement</b>	<b>0,00</b>
↳ au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 062 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>-130 081,37</b>

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du jour le 11/02/2016 et publication au bulletin n° 11002/2016



Bonne copie conforme et certifiée vraie,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME.

Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 6 .2016.02.09

Nombre de membres

En exercice 51

Présents , 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de conception : 01/02/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le neuf au mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELETT, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDRELY, Philippe LAMARE représenté par sa suppléante Ebane VIOLLET, Gérard CHARRIERE, Lucnel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Remy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELON, Martine BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIRON, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° DCTC/PR.2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Prédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAL, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Prédéric BRIDE, Jacques GIRFRID.

**INVITE absente:** Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet :** Vote Budget Primitif 2016 - Budget annexe Natura 2000

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2016 pour le budget annexe Natura 2000

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 33 voix pour, 0 contre

- APPROUVE le budget primitif 2016 Natura 2000 tel que présenté.
  - la section de fonctionnement s'équilibre à 362 550 €
  - la section d'investissement s'équilibre à 2 731 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture en Jura le 10/02/2016 et publication ou ratification du 10/02/2016

Pour copie conforme et certification.

Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME



## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 7, 2016.02.09

## Nombre de membres

En exercice 51

Présents 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : finances

L'un deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

**PRÉSENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André RYDFLEET, Wilfried LUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RIDE, Thierry COMTE, Jacques CAILLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELON, Maurice BÉSSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETTE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRÉD.

**INVITE absent:** Hélène PELISSARD

**SECRETARE DE SÉANCE :** Martine DUCLOS.

## Objet : Approbation Compte Gestion 2015 Budget Chauffage bois

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recevoir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recevoir et des restes à payer.

Considérant le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil communautaire après avoir délibéré

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du jour le 11/02/2016  
et publication ou notification de 10/02/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

del 8 2016.02.09  
 Nombre de membres en exercice: 51  
 Nombre de membres présents: 32  
 Nombre de suffrages exprimés: 33  
 VOTES: Pour: 32  
 Date de convocation: 01/02/2016

# DELIBERATION

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Département  
 DU JURA  
 Communauté communales de  
 C.C. PETITE MONTAGNE

Séance du 03 février 2016 à 19 heures

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Gérard (La) ARA, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTES ADMINISTRATIF</b>						
Chaufferie bois						
Résultats reportés .....	20 936,66	-	70 592,92		91 528,58	
Opérations de l'exercice .....	321 858,22	275 316,33	788 437,79	843 073,86	8 098,18	
TOTAUX.....	342 792,88	275 316,33	859 030,71	843 073,86		
Résultats de clôture	67 476,55		15 966,86		83 433,40	
Rapport à réajuster				14 784,00		14 784,00
TOTAUX CUMULES	342 792,88	275 316,33	859 030,71	857 857,86	68 648,40	
RESULTATS DEFINITIFS	67 476,55		1 172,85		68 648,40	

Ont signé au registre des délibérations MM

En l'absence de Jean-Louis DELORME, Président  
 PRESENTS: Pierre GILBERT, Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETTE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY  
 ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES: Jean-Charles GROSODIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communaux, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.  
 Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEALU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

INVITE: absente, Hélène PELISSARI  
 SECRETAIRE DE SEANCE: Martine DUCLOS

Pour expédition conforme.  
 Le Président de séance,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/02/2016 et publication ou notification du 11/02/2016

**Communauté de Communes Petite Montagne**

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 09 février 2016**

**Nombre de membres**  
**En exercice 51**  
 Présents : 33 absents : 18  
 Qui ont pris part au vote  
 Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0  
 Date de convocation : 01/02/2016  
 Domaine : Finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre présent dans ses statuts à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCCHIO, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel MUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BLOND, Franck BENACCIIIU, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHIFFRE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUJTON, Cyril JOURNEAUX, Joannie CARRIÈRE, Claude BONNE, Martine MARAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS :** Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GIRAN. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REHREYBENO-COLIN, Pascal PAUL, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVENS, Stéphanie JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIERET.

**INVITE absente :** Hélène PELISSARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Martine DUCLOS

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015** *Chiffre en euros*

<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-48 539,09
dont <b>b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif</b>	0,00
<b>c. Résultats antérieurs reportés</b>	-20 928,96
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-67 476,66
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé du signe + ou -)	-15 256,85
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b> (précédé du signe + ou -)	14 784,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	1 172,05
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1066 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : c,05	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	-67 476,66

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents



Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
 le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture et Jura le 10/02/2016  
 et publication au bulletin de la D 002/2016

## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 10 .2016.02.09

## Nombre de membres

En exercice 51

Présents : 35 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 11/02/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELLIET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHIOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSDEMER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BC10/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAL, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRARD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

**Objet :** Vote Budget Primitif 2016 - Budget annexe Chauffage bois

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2016 pour le budget annexe Chauffage bois

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 33 voix pour, 0 contre

- APPROUVE le budget primitif 2016 Chauffage bois tel que présenté,
  - la section de fonctionnement s'équilibre à 373 324 €
  - la section d'investissement s'équilibre à 136 131 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du jour le 10/02/2016 et publication ou certification du 10/02/2016

Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME



## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 11 .2016.02.09

## Nombre de membres

En exercice : 31

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 11/02/2016

Domaine : finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYFELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHDI, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel RUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VEILON, Maurice BESSARD, Roland VUITION, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETTE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOLVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSDODIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015-1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires. à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEYERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDIT, Frédéric BRIDE, Jacques GIRARD.

**INVITE absente :** Hélène PEISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet :** Approbation Compte Gestion 2015 Budget annexe Logement Temporaires

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer

Considérant le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil communautaire après avoir délibéré

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du jour le 10/02/2016 et publication ou notification du 10/02/2016

Pour copie conforme et certification,  
Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME

del 19 2016. 02. 09

Envoyé en préfecture le 11/02/2016  
Reçu en préfecture le 11/02/2016  
Affiché le  
ID : 039-200012060-20160209-DEL1220160209-BF

Département  
DU JURA  
Communauté communales de  
C.C. PETITE MOUTAGNE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en quorum: 51  
Nombre de membres présents: 35  
Nombre de suffrages exprimés: 52  
VOTES Pour: 32  
Date de convocation: 01/02/2016

Séance du 05 février 2016 à 19 heures

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Gérard SARRAZIN a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIRELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Logements temporaires						
Résultats reportés.....	10620,67		2 217,99		12 844,66	
Opérations de l'exercice	10 900,38	9 613,72	10 519,45	7 711,22	4 094,89	
TOTAUX.....	21 527,05	9 613,72	2 737,44	7 711,22	10 939,55	
Résultats de clôture	11 913,33		5 026,22		10 939,55	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 527,05	9 613,72	12 737,44	7 711,22		
RESULTATS DEFINITIFS	11 913,33		5 026,22		16 939,55	

En l'absence de Jean-Louis BRUNIER, des délibérations, MM

PRESENTS : Pierre GILBERT, Martine DUCLOS, André RAYFOLEJET, Wilfried TRUFFI, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROU, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAUD, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUROCCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Elisabe VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Remy ROUND, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis SEIDE représenté par son suppléant Guy DECHENE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VILTON, Cécil JOURNEAUX, Josiane CARRERIE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Jacqueline BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle DRANCHY, ADSENTIS ou ABSENTS EXCLUSES : Jean-Charles GRONDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal CIRIOD, François GRAS, Salon l'arrêté préfectoral n° B0707R 2015-125 du 22 décembre 2015 la commune d'arrêté est représentée par 6 conseillers supplémentaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal. Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREVEND-COLIN, Pascal FEALU, Christelle GUAVARU, Jean-Paul COUTON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane DUCQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDEJ, Jacques CIRIARD.

INVITE, absente: Hélène PELISSARD  
SECRETAIRES DE SEANCE : Valérie DURLOS.

Pour expédition conforme,  
- Le Président de séance.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Jura le 11/02/2016 et publication ou notification du 11/02/2016

**Communauté de Communes Petite Montagne**

**39240 ARINTHOD**

**Séance du 09 février 2016**

En exercice : 51  
 Présents : 33 absents : 18  
 Qui ont pris part au vote  
 Pour 33 Contre 0 Abstention : 0  
 Date de communication : 01/02/2016  
 Domaine : Finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts. A ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André RYDELEUT, Wilfried HUBER, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUROCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANTRÉY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Remy BLINOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDH, représenté par son suppléant Guy DUCIFINE, Nicole VELON, Maurice BISSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Justine CARRETE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ADSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS :** Jean-Charles GROSSEDEIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD

SECRETARIE DE SEANCE : Martine DUCLOS

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015** *Logements Temporaires*

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 288,66
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe - (excédent) ou + (déficit)	-10 826,67
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-11 913,33
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	5 026,22
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	5 026,22
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	0,00
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement</b> G = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	-11 913,33

Ainsi voté délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après copie en Préfecture du jour le 11/02/2016 et publication ou affichage du 13/02/2016



Pour copie conforme et certification.

Signature dématérialisée  
 Le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 14 2016.02.09

## Nombre de membres

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André RYDELETT, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOLQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIFRE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DLCHENT, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETE, Claude BONNE, Martine MATHIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain HORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GRUSDIDIER, Marie Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR 2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REHREYEND-COLIN, Pascal FFAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GHERD.

**INVITE absente :** Hélène PEISSARD

**SECRETARE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet :** Vote Budget Primitif 2016 - Budget annexe Logements Temporaires

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2016 pour le budget annexe Logements Temporaires

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 33 voix pour, 0 contre

- APPROUVE le budget primitif 2016 Logements Temporaires tel que présenté,
  - la section de fonctionnement s'équilibre à 31 263 €
  - la section d'investissement s'équilibre à 15 754 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Jour le 11/02/2016 et publication ou notification du 13/02/2016



## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 15.2016.02.09

## Nombre de membres

En exercice : 51

Présents : 37 absents : 14

Qui ont pris part au vote

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/12/2016

Domaine : finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRÉSENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDEJLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHON, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Remy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHIFFNE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETTE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS :** Jean-Charles GROSODIER, Marie Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° HCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYENI-COLIN, Pascal FFAL, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIKERD.

**INVITE absente :** Hélène PELISSARD

**SECRETARE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

## Objet : Approbation Compte Gestion 2015 Budget annexe Bâtiment PFC

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer

Considérant, le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement émis et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil communautaire après avoir délibéré

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

Président Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016  
et publication en notification du 11/02/2016



net 16 2016 02 03  
 Nombre de membres présents 51  
 Nombre de membres absents 32  
 Nombre de suffrages exprimés 32  
 VOTES : oui 32  
 Date de convocation: 05/02/2016

# DELIBERATION

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Seance du 05/02/2016 à 18 heures

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Gérard CHARRIERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président, après avoir fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° L'adhésion au acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>BATIMENT PFC</b>						
Resteults reportés.....		155 895,98	71 059,72		136 236,20	
Opérations de l'exercice.....	142 391,70	178 286,00	35 394,95	51 357,32	31 631,89	
<b>TOTAUX.....</b>	<b>142 391,70</b>	<b>334 181,98</b>	<b>116 454,65</b>	<b>51 357,32</b>	<b>167 067,95</b>	
Résultats de clôture.....		191 170,28	24 702,33		167 067,95	
Restes à réaliser.....						
<b>TOTAUX GLOBAUX.....</b>	<b>142 391,70</b>	<b>334 181,98</b>	<b>116 454,65</b>	<b>51 357,32</b>	<b>167 067,95</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>		<b>191 770,20</b>	<b>24 702,33</b>		<b>167 067,95</b>	

Ont signé au registre des délibérations MM

Pour expédition conforme  
 Le Président de séance



Fait l'absence de Jean-Louis DELORME Président  
 PRESENTS : Pierre GILBERT, Martine DUCLOS, André REYDELLIET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Maurice  
 SOUQUERON, Bernard RUDF, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme  
 BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Filiane VOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel  
 BUFEAVANT, Gérard CALLOU, Remy THUMOD, Fabien BENVACHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par  
 son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VEDON, Maurice BÉSSARD, Roland VUJITTON, Cécile FOURNEAUX, Joanne CARRETE  
 Claude HONNE, Marlene MATIAS, Fabienne BOI VIER, Pascal RAVIER, Alain BORTIN, Isabelle BRANCHY  
 ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Charles GROSODIER, Marie-Christine CHABRONNIER, Pascal GIROD, Françoise  
 GRAS. Selon l'art. 6 du règlement n° BCTCPC/2015-1125 du 22 décembre 2015, la commune d'Arinhod est représentée par 6  
 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus ou se n du conseil municipal.  
 Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michelle ABBÉYEND-COLIN, Pascal PEAU, Christelle CHAYARD, Jean-Paul  
 COULON, Michel SOUSSEA, Jean-Claude NIVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques  
 GIBERT.

INVITÉS absents: Hélène PFLINSARD  
 SÈCRÉTAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture du Jura le 11/02/2016  
 et publication de notification du 11/02/2016

Envoyé en préfecture le 11/02/2016  
 Reçu en préfecture le 11/02/2016  
 Affiché le  
 ID : 039-200012060-20160209-DEL1620160209-BF

## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Présents : 13 absents : 18  
Qui ont pris part au vote  
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0  
Date de convocation : 09/02/2016  
Domaine : Finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELEHET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDRÉY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien DENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDGÉ représenté par son suppléant Guy DUCHENNE, Nicole VELON, Maurice HESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSCHUMER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, François GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTO/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michéline REBRYEND-COLIN, Pascal FLAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVRES, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIERKID

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETARIE DE SEANCE** : Martine DUCLOS

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT *2015 Bud. ment PFC*

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		25 874,20
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		150 895,06
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		191 770,26
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) H 001 (si excédent)		-24 702,33
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)		0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>		24 702,33
<b>AFFECTATION = C. + G. + H.</b>		191 770,26
1) Affectation en réserves R1008 en Investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F		24 702,33
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)		167 067,96
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>		

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016  
et publication ou notification du 11/02/2016



Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée

le Président Jean-Louis DELORME

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016****Délibération 18 2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDHELT, Wilfried JUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DIBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Liane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Remy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VÉLON, Maurice BESSARD, Roland VUJTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETTE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne HOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSSENIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIBOD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REHREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente:** Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet :** Vote Budget Primitif 2016 - Budget annexe Bâtiment P.F.C.

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2016 pour le budget annexe Bâtiment P.F.C.

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 33 voix pour, 0 contre

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 Bâtiment P.F.C. tel que présenté,
  - la section de fonctionnement s'équilibre à 344 223 €
  - la section d'investissement s'équilibre à 124 343 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte tenu exécutoire après dépôt en Préfecture du Jura le 11/02/2016 et publication ou notification du 11/02/2016

Pour copie conforme et certifications,

Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME



**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016****Délibération 19\_2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice 51

Présents : 33 absents 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention 0

Date de convocation : 01.02.2016

Domaine : finances

Un deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

**PRÉSENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELLIET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHIOL, Françoise DUBOUCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDRIEY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Elvane VIOLET, Gérard CHARRIER, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BÉNACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITION, Cyril JOURNEAUX, Josiane GARRETEL, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSDIDJER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIRON, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Michéline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente:** Hélène PELISSARD

**SECRETARE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet : Approbation Compte Gestion 2015 Budget annexe Ferme relais « les Pertis »**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris les relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

le conseil communautaire après avoir délibéré

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du jour le 11/02/2016  
et publication ou notification du 11/02/2016

Pour copie conforme et certification,



Signature dématérialisée

Le Président Jean-Louis DELORME

Département  
DU JURA  
Communauté communales de  
C.C.P.E.I.F.F. NÉPIGLANE

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

del 20 2016 v2. 0.3  
 Nombre de membres au bureau 51  
 Nombre de membres présents 32  
 Nombre de suffrages exprimés 52  
 VOTES : Pour 32  
 Date de convocation 01/02/2016

Seance du 03 Mars 2016 à 19 heures

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Gérard CHATAIGNER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

.. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>FERME RELAIS LES PERRIS</b>						
Resultats reportés	-	69,96	2 624,18	-	2 454,23	-
Opérations de l'exercice	12 823,82	15 280,10	11 736,71	11 344,05	-	2 524,18
TOTAUX	12 823,82	15 280,10	14 230,89	11 344,05	7 454,23	2 524,18
Resultats de clôture	-	2 866,78	2 886,93	-	-	67,05
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	12 823,82	15 280,10	14 230,89	11 344,05	2 454,23	2 524,18
RESULTATS DEFINITIFS	-	2 956,78	2 866,83	-	-	58,05

Ont signé au registre des délibérations : MM

En l'absence de Jean-Louis DELORME Président  
 PRESENLS : Pierre GILBERT, Martine DUCLOS, André REYDELLIT, Wilfried HUKEL, Denis RENAUD, Michel BOULEKOD, Bernard RUDÉ, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOL, Françoise DUBOCCAGE, Jérôme UENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par son suppléant Fabien VOULET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard GAILLON, Remy DUNOD, Fabien BENAÏCHO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENB, Nicolas VÉLON, Maurice BISSARD, Roland VUJTON Cyril JOURNEAUX, Justine GARRETTE, Claude BUNNE, Martine MAJIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle URANCHEY, ABSENTS ou ABSENTE EXCUSÉS : Jean-Charles CRUSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GÉROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTCPR2015129 du 22 décembre 2015 la commune d'Arlinod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal Michel RAFFIN, Frédéric JAQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLON, Pascal FEAL, Corinne CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphanie LACQUERMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD

INVITÉS : Hélène PELLISSARD  
 SECRÉTAIRE DES SALES : Martine DUCLOS.

For signature numérique  
 Le Président de séance,



Envoyé en préfecture le 11/02/2016  
 Reçu en préfecture le 11/02/2016  
 Affiché le  
 ID : 039-200012060-20160209-DEL2020160209-BF

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Jour le 11/02/2016 et publication au bulletin du 11/02/2016

## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Présents : 33 absents : 18  
 Qui ont pris part au vote  
 Pour 33 Contre 0 Abstention 0  
 Date de convocation 01/02/2016  
 Domaine : Finances

Le dix-neuf février le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELLET, Willfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUGE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Elina VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAN, Gérard CAILLAN, Remy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VILON, Maurice BESSARD, Roland VUJTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETTE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne ROUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIRON, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDIET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE** absent(e) : Hélène PEUSSARD

**SECRETARE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 *Prime Relais*

Résultat de fonctionnement	Les PCVA
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 036,03
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	69,96
<b>C. Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 956,78
<b>Salde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Salde d'exécution cumulé d'investissement</b> précède de + ou - D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 006,92
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> ; précède du signe + ou - Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,71
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	2 006,93
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	2 956,78
<b>1) Affectation en réserves R1068 en Investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	2 886,83
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	69,96
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Préfecture du Jura le 11/02/2016  
 et publication ou notification du 11/02/2016



Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
 Le Président Jean-Louis DELORME

## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 22 .2016.02.09

## Nombre de membres

En exercice : 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de consultation : 01.02/2016

Domaine : Finances

L'an Deux mil seize le neuf au mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDILLET, Wilfried JURIEU, Denis RENAUD, Michel BOLQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CAILLAND, Jean-Yves BUCHIOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARU représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien DENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSODIER, Marie Christine CHARBONNIER, Pascal GIRON, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BC/CC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COIN, Pascal HEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIKERD.

**INVITEE absente:** Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet :** Vote Budget Primitif 2016 - Budget annexe Ferme relais « Les Perris »

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2016 pour le budget annexe Ferme relais « Les Perris »

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 33 voix pour, 0 contre

- APPROUVE le budget primitif 2016 Ferme relais « Les Perris » tel que présenté.
  - la section de fonctionnement s'équilibre à 15 289 €
  - la section d'investissement s'équilibre à 15 217 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du jour le 11/02/2016  
et publication ou notification du 11/02/2016

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président Jean-Louis DELORME



## Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 09 février 2016

Délibération 23 .2016.02.09

## Nombre de membres

En exercice : 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELETT, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGL, Jérôme BENOIT, Patrick ANDRIY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENIE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Josiane CARRETE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSJOLIF, Marie Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BC1C/PR/2015:1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAPPIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline FREHREYEND-COLIN, Pascal FFAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COLTON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente:** Hélène PELISSARD

**SECRETARE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet :** Approbation Compte Gestion 2015 Budget annexe Zone d'Activités

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'émettre des remarques sur chacun des comptes de gestion ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil communautaire après avoir délibéré

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du jour le 11/02/2016  
et publication ou notification du 11/02/2016



Signature conforme et certification,

Signature dématérialisée

Le Président Jean-Louis DELORME

Département  
DU JURA

Communauté communales de  
LA PETITE MONTAGNE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

de P 24 2016 02 09  
Nombre de membres en exercice 51  
Nombre de membres présents 32  
Nombre de votes exprimés 32  
Votes Pour 32  
Date de convocation 01/02/2016

Séance du 05/02/2016 à 19 heures

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Gérard HERRIERE débore sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Président, après être le présent et le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Il lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		FINANCIER	
	DEPENSES ou DEFICIT	BENEFICES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	BENEFICES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	-	19 313,57	108 774,27	-	85 450,90	-
Opérations de l'exercice	278 472,98	278 503,03	232 060,25	278 294,47	4 715,71	-
TOTAUX	278 472,98	297 816,60	340 834,52	278 294,47	90 166,61	-
Résultats de clôture	-	19 343,64	113 520,25	-	94 176,61	-
Résultats à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	278 472,98	297 816,60	340 834,52	278 294,47	94 166,61	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	19 343,64	113 520,25	-	94 176,61	-

## ZONE ACTIVITES

Ont signé au registre des délibérations MMA

En l'absence de Jean-Louis DELORME Président  
PRÉSENTS : Pierre GILBERT, Martial DUCLOS, André REYDELFET, Wilfried HUREL, Denis RENAULT, Michel WOLQUEROD, Bernard KUDE, Thierry COMTE, Jacques GAILLARD, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eilare VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVANT, Gérard GAILLON, Rémy BONJOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX, Justine CARRETTE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.  
ABSENTS ou ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Charles GROSSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, il ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REZEEYEN-VILLIN, Pascal FÉAU, Christine CHAVARD, Jean-Paul COULOUX, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRARD.

INVITE absents: Hélène PELISSARD  
SECRETARIE DE SEANCE : Martine DUCLOS

Pour expédition conforme,  
Le Président de séance,



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture du Jura le 11/02/2016  
et publication au notification du 11/02/2016

Envoyé en préfecture le 11/02/2016

Reçu en préfecture le 11/02/2016

Affiché le

Bernard  
Levrault

ID : 039-200012060-20160209-DEL240160209-BF

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016****Délibération 25 2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice : 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : Finances

L'an deux mil seize le neuf du mois de février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

**PRESENTS :** Pierre GILBERT, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUI-ROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE, Nicole VELOU, Maurice BÉSSARD, Roland VILLON, Cyril JOURNEAUX, Justine CARRETE, Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER, Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES :** Jean-Charles GROSDELLER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROU, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BC10/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAYARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDEI, Frédéric BRIDE, Jacques GIRJED.

INVITE absente: Hélène PELISSARD

**SECRETARIE DE SEANCE :** Martine DUCLOS.

**Objet : Vote Budget Primitif 2016 - Budget annexe Zone d'Activités**

Considérant la présentation des prévisions du budget primitif 2016 pour le budget annexe Zone d'Activités

le conseil communautaire après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 33 voix pour, 0 contre

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 Zone d'Activités tel que présenté,
  - la section de fonctionnement s'équilibre à 321 084 €
  - la section d'investissement s'équilibre à 418 112 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres présents

Pour copie conforme et certification,

Signature dématérialisée  
le Président **Jean-Louis DELORME**

Acte remis exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016  
et publication ou notification du 11/02/2016



**Délibération 27 2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 2

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : compétence  
environnement**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016**

L'an deux mil seize le neuf février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

**Objet : Projet de zonage d'assainissement sur la commune de LAVANS SUR VALOUSE**

Considérant le projet de zonage d'assainissement sur la commune de LAVANS SUR VALOUSE réalisé par le bureau d'études GEOPROTECH,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté

Par 33 votants, 31 POUR, 2 absentions,

APPROUVE le projet de zonage d'assainissement sur la commune de LAVANS SUR VALOUSE tel que présenté

DECIDE de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement.

DESIGNE le Président comme personne responsable de cette enquête publique et l'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Signature  
Le Président  
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016 et  
publication ou notification du 11/02/2016

**Délibération 28 2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 2

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : compétence  
environnement**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016**

L'an deux mil seize le neuf février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

**Objet : Projet de zonage d'assainissement sur la commune de CHISSERIA**

Considérant le projet de zonage d'assainissement sur la commune de CHISSERIA réalisé par le bureau d'études GÉOPROTECH,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté

Par 33 votants, 31 POUR, 2 absentions,

APPROUVE le projet de zonage d'assainissement sur la commune de CHISSERIA tel que présenté

DECIDE de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement.

DESIGNE le Président comme personne responsable de cette enquête publique et l'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Signature  
Le Président  
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016 et  
publication ou notification du 11/02/2016

**Délibération 29 2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 2

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : compétence

environnement

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016**

L'an deux mil seize le neuf février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

**Objet : Projet de zonage d'assainissement sur la commune de THOIRETTE**

Considérant le projet de zonage d'assainissement sur la commune de THOIRETTE réalisé par le bureau d'études GEOPROTECH,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté

Par 33 votants, 31 POUR, 2 absentions,

APPROUVE le projet de zonage d'assainissement sur la commune de THOIRETTE tel que présenté

DECIDE de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement.

DESIGNE le Président comme personne responsable de cette enquête publique et l'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Le Président  
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016 et  
publication ou notification du 11/02/2016

**Délibération 30 2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 2

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : compétence

environnement

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016**

L'an deux mil seize le neuf février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

**Objet : Projet de zonage d'assainissement sur la commune de GIGNY SUR SURAN**

Considérant le projet de zonage d'assainissement sur la commune de GIGNY SUR SURAN réalisé par le bureau d'études GEOPROTECH,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté

Par 33 votants, 31 POUR, 2 absentions,

APPROUVE le projet de zonage d'assainissement sur la commune de GIGNY SUR SURAN tel que présenté

DECIDE de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement.

DESIGNE le Président comme personne responsable de cette enquête publique et l'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016 et  
publication ou notification du 11/02/2016

Signature  
Le Président  
Jean-Louis DELORME

ID : 039-200012860-20160209-DEL 3120160209-DE  
**Délibération 31 2016.02.09****Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016****Nombre de membres**

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 2

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : finances

Le mardi deux mil seize le neuf février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

**Objet : Aide Festival Films Nature et Environnement et Aide Ligue enseignement écran mobile**

Monsieur le Président expose au conseil les demandes d'aides sollicitées pour l'organisation du Festival films nature et environnement et l'Ecran Mobile pour la saison 2015 2016.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**ACCEPTÉ** de verser les aides suivantes sur le budget 2016 au compte 6574 :

Festival Films Nature et Environnement 2015 : 300 €

Ligue Enseignement Ecran Mobile saison 2015 2016 : 2 557.50 €

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Signature  
Le Président  
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 23/02/2016 et  
publication ou notification du 23/02/2016

**Délibération 26 2016.02.09****Nombre de membres**

En exercice 51

Présents : 33 absents : 18

Qui ont pris part au vote

Pour 33 Contre : 0 Abstention : 2

Date de convocation : 01/02/2016

Domaine : compétence

environnement

**Communauté de Communes Petite Montagne****39240 ARINTHOD****Séance du 09 février 2016**

L'an deux mil seize le neuf février à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

**PRESENTS** : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

**ABSENTS** ou **ABSENTS EXCUSES** : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie -Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

**INVITE absente**: Hélène PELISSARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine DUCLOS.

**Objet : Projet de zonage d'assainissement sur la commune d'ARINTHOD**

Considérant le projet de zonage d'assainissement sur la commune d'ARINTHOD réalisé par le bureau d'études GEOPROTECH,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et voté

Par 33 votants, 31 POUR, 2 absentions,

APPROUVE le projet de zonage d'assainissement sur la commune d'ARINTHOD tel que présenté

DECIDE de le soumettre à enquête publique, conformément aux dispositions des articles R 123-6 à R 123-23 du Code de l'Environnement.

DESIGNE le Président comme personne responsable de cette enquête publique et l'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi ont délibéré et signé les membres

Signature  
Le Président  
Jean-Louis DELORME

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Jura le 11/02/2016 et  
publication ou notification du 11/02/2016